



Communiqué de presse

Pully a installé des défibrillateurs sur le territoire communal en fonction dès aujourd'hui

En cas d'arrêt cardio-respiratoire (ACR), il est reconnu que des manœuvres de réanimation précoces (massage cardiaque) ainsi que l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE), augmentent nettement les chances de survie de la victime. Le laps de temps existant avant l'arrivée des secours (appel au 144) est donc crucial pour sauver des vies.

C'est dans ce but que la Ville de Pully a décidé de s'équiper de défibrillateurs semi-automatiques et de les rendre autant que possible, accessibles au public. Ces défibrillateurs sont des appareils portatifs, qui, une fois sorti de leur coffret, peuvent être déplacés auprès de la personne en difficulté.

Ces appareils simples d'utilisation sont à la fois des défibrillateurs, mais aussi une assistance pour le sauveteur. Ils le guident par la voix en évaluant en temps réel, le massage cardiaque et en précisant si le choc électrique est conseillé.

Ainsi le territoire communal a été équipé sur la base de différents critères aux emplacements suivants :

- Arrêt de bus t1 au quai Milliquet ;
- Bâtiment de la Damataire 13, façade extérieure ;
- Façade extérieure de la Maison Pulliérane, à côté de l'entrée principale ;
- Pl. de la Gare, à côté du Postomat ;
- Façade extérieure de la salle omnisport du collège Arnold Reymond ;
- Extérieur des vestiaires du terrain de football de Rochettaz ;
- Club House du tennis de Rochettaz, à l'intérieur ;
- Pl. de Chantemerle, près de l'entrée du collège.

Les piscines (couverte et Pully-Plage) sont déjà équipées de ce type d'appareil, à l'usage des gardes-bains.

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS), la Protection civile Lausanne-Est (ORPC) et la Police Est Lausannoise (ASEL) se sont joints au projet communal afin d'augmenter leurs équipements et disposent maintenant de 2 défibrillateurs dans les véhicules de pompiers, 1 à la protection civile et 5 dans les véhicules de police.

Il est également utile de savoir que les cinq pharmacies de Pully (pl. Neuve 2, pl. de la Gare 1, rue de la Poste 26, av. de Lavaux 6 et 81) sont déjà équipées de défibrillateurs, à disposition pendant les heures d'ouverture (matériel du Service de la santé publique du Canton de Vaud).

Les défibrillateurs sont installés dans des coffrets (photo jointe). Ces derniers sont sous une alarme sonore.

La Municipalité se réjouit de l'installation de ces défibrillateurs et de l'équipement des véhicules de la sécurité publique.

Pully, le 1er décembre 2016 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale et des finances, Gil Reichen, Syndic -
Philippe Steiner, Secrétaire municipal, 021 721 31 46

Annexe : photo coffret défibrillateur